

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.***

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification de PLU	Saint-Christophe-sur-Dolaizon (43)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	/

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. BOYER Daniel - Maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon Le Bourg, 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon Tél : 04 71 03 10 78 mairie.saint-christophe.sur.dol@wanadoo.fr
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	SCoT du Pays du Velay en cours d'élaboration
---------------------------	---------------------------	--

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<p>Saint-Christophe-sur-Dolaizon est couverte par un PLU approuvé le 20 septembre 2010, document qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>Le présent projet concerne la modification de ce document d'urbanisme, afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUL – zone à urbaniser stricte à vocation des activités de loisirs (cf. Note de présentation, règlement et plan de zonage modifiés, joints en annexe).</p>
---------------------------	--------------------------------------	---

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	952 habitants en 2015
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2734 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	148 838 m <sup>2</sup>
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p><b>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</b></p>	<p>Ci-dessous, le tableau récapitulatif des surfaces du PLU en vigueur et du PLU à l'issue de la modification n°1 :</p>

Zonages du PLU	Surfaces des zones du PLU en vigueur (en ha)	Surfaces des zones du PLU à l'issue de la modification n°1 (en ha)	Différence (en ha)
UA - habitat dense du centre bourg	4,9	4,9	
UC - habitat discontinu du bourg type pavillonnaire	16,6	16,6	
UH - habitat des villages	45,7	45,7	
UE - activités économiques	2,8	2,8	
UL - activités sportives, culturelles ou de loisirs	/	6,3	+ 6,3
<b>TOTAL Zones Urbaines</b>	<b>69,9</b>	<b>76,3</b>	<b>+ 6,3</b>
1AUa - à urbaniser en extension du centre-bourg, à dominante résidentielle	2,8	2,8	
1AUc - à urbaniser du bourg, à dominante résidentielle	3,8	3,8	
1AUh - à urbaniser des villages, à dominante résidentielle	8,4	8,4	
2AU - à urbaniser « stricte » à vocation résidentielle	10,6	10,6	
2AUe - à urbaniser à urbaniser « stricte » à vocation économique	15,9	15,9	
2AUL - à urbaniser « stricte » à vocation d'équipements sportifs ou de loisirs	14,9	/	- 14,9
<b>TOTAL Zones A Urbaniser</b>	<b>56,4</b>	<b>41,5</b>	<b>- 14,9</b>
A - agricole	2127,1	2127,1	
<b>TOTAL Zones Agricoles</b>	<b>2127,1</b>	<b>2127,1</b>	
N - naturelle et forestière	464,0	472,5	+ 8,5
NH - naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées	7,1	7,1	
<b>TOTAL Zones Naturelles et Forestières</b>	<b>471,1</b>	<b>479,7</b>	<b>+ 8,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2724,6</b>	<b>2724,6</b>	

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

#### LES ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D.

- Définir une politique de l'habitat soucieuse de l'intégration de la population et des espaces nouvellement urbanisés ;
- Privilégier l'urbanisation du centre-bourg et des principaux villages ;
- Encourager les actions en faveur du développement économique afin de préserver le rapport habitat/emplois et de conforter les secteurs d'activités existants ;
- Faciliter les déplacements et développer les modes de transports alternatifs ;
- Offrir aux habitants de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, un cadre de vie de qualité et répondre à leurs besoins en terme d'équipements publics ;
- Protéger les secteurs agricoles et préserver l'outil de travail des agriculteurs ;
- Protéger les milieux naturels, les éléments remarquables et valoriser les paysages caractéristiques de la Commune.

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

**Annexe à joindre** : délibération engageant la procédure

Le projet de modification du PLU de Saint-Christophe-sur-Dolaizon, a pour **objectif d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUL** (zone à urbaniser à vocation des activités de loisirs) "La Clé des Champs".

La zone 2AUL "La Clé des Champs" est une zone à urbaniser dite stricte (2AU). Par conséquent, cette zone est non constructible dans l'immédiat.

Toutefois, elle comporte deux entités bâties existantes :

- Le Complexe l'Odyssée, regroupant sur un terrain de 2 ha : un bowling, un restaurant, un Laser Game, une pizzeria, une salle de sports, cinq gîtes de type chalet, une discothèque, un espace soin du corps ;
- Le stade de foot de la commune.

De plus, deux projets distincts sont en cours sur cette zone, avec un état d'avancement différent (la création d'un parc photovoltaïque et la construction d'un "Centre de tir de loisirs et d'armurerie").

Le Conseil municipal a motivé ce projet d'ouverture à l'urbanisation au regard du nombre de demandes d'installation reçues sur ce secteur et notamment de la demande pour la création d'un "Centre de tir de loisirs et d'armurerie". L'utilité de cette ouverture à l'urbanisation, trouve également sa justification par le fait que la "Clé des Champs" constitue la seule et unique zone au PLU de la commune à vocation d'activités sportives ou de loisirs.

La commune de Saint-Christophe-sur-Dolaizon souhaite donc modifier son PLU afin d'adapter son plan de zonage aux objectifs suivants :

- améliorer la cohérence entre la réglementation local d'urbanisme et l'occupation effective de la zone 2AUL "La Clé des Champs" ;
- faire coïncider le zonage du secteur avec la vocation des projets en cours (Permis de construire délivré pour la création d'un parc photovoltaïque en partie sur la zone 2AUL à vocation d'activités de loisirs) ;
- permettre, d'un point de vue réglementaire, l'implantation d'un "Centre de tir de loisirs et d'armurerie" sur la zone 2AUL "La Clé des Champs".

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	/
-----	-----	---

<b>3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?</b>			
	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Le cas échéant, précisez :</b>
<b>Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :</b>		X	
<b>Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?</b>		X	

<b>3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...</b>			
	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Le cas échéant, précisez</b>
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	X		Commune classée en zone de montagne
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SAGE Loire amont SDAGE Loire-Bretagne
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		CA du Puy-en-Velay PETR du Velay

<b>3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?</b>	
<b>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</b>	
<p>Le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Christophe-sur-Dolaizon porte sur la zone 2AUL "La Clé des Champs" (zone à urbaniser stricte à vocation des activités de loisirs), située à « La Champ », sur le plateau du Devès au Nord du territoire communal.</p> <p>(cf. Note de présentation jointe en annexe)</p>	

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p><b>À quel type de commune appartenez-vous ?</b>  <b>Sélectionnez dans la liste ci-contre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Commune de centralité urbaine</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Commune péri-urbaine de première couronne</b></li> <li><input type="checkbox"/> Commune péri-urbaine éloignée</li> <li><input type="checkbox"/> Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</li> <li><input type="checkbox"/> Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</li> <li><input type="checkbox"/> Commune rurale</li> <li><input type="checkbox"/> Autre : ..... (précisez)</li> </ul>
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	/
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	/
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	/
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	/
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	/
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	/
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	
/	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	<p>Il n'y a pas de SCoT en vigueur actuellement.            Le SCoT du Pays du Velay est en cours d'élaboration.</p>
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p>Tout d'abord, la vocation de la zone à ouvrir à l'urbanisation est l'accueil d'activités sportives, culturelles ou de loisirs (installations, équipements, commerces, services ...), publiques ou privés.</p> <p>La traduction réglementaire du projet de modification du PLU va entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ouverture à l'urbanisation de 6,3ha de la zone 2AUL "La Clé des Champs", via un reclassement en zone</li> </ul>

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
	<p>UL (zone urbaine à vocation d'activités sportives, culturelles ou de loisirs) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le classement en zone N de l'emprise du parc photovoltaïque actuellement en zone 2AUL "La Clé des Champs", correspondant à environ 8,5 ha.</li> </ul>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>La zone 2AUL "La Clé des Champs" constitue la seule et unique zone au PLU de la commune à vocation d'activités sportives ou de loisirs.</p> <p>Au terme de la procédure de modification, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUL "La Clé des Champs" entraînera la création d'une zone UL éponyme. Cette nouvelle zone constituera alors la seule et unique zone au PLU de la commune à vocation d'activités sportives ou de loisirs.</p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	/
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?</p>	<p>La surface ouverte à l'urbanisation pour des activités sportives, culturelles ou de loisirs (via la création d'une zone UL) est de 6,3 ha au total, dont environ 4,8 ha sont déjà urbanisés par le Complexe l'Odysée et le stade de football de la commune.</p> <p>Le taux d'occupation de la future zone UL est donc de 76%.</p>
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

<b>4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	/
Des espaces boisés ?		X	/
<p>Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?</p>	X		<p>L'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUL va entraîner l'adaptation du périmètre de la « zone d'activité de loisirs » au regard du permis de construire délivré pour la création d'un projet de parc photovoltaïque.</p> <p>La prise en compte de ce parc va entraîner le classement dans la zone N – naturelle du PLU des parcelles cadastrées section A n°1437 et 1438, actuellement classées en zone 2AUL.</p> <p>Ce classement aura pour effet de redimensionner l'emprise de la « zone d'activité de loisirs » qui doit être ouverte à l'urbanisation via un classement en zone UL.</p>
Complétez si nécessaire			

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.4 Continuités écologiques</b>			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Le projet de SCoT du Pays du Velay (en cours d'élaboration) définit une Trame Verte et Bleue dans son DOO. Toutefois, aucun enjeu particulier n'est identifié sur le secteur objet du projet de modification du PLU.</p> <p>(Cf. Dossier d'arrêt du SCoT du Pays du Velay : <a href="https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/hp6T4oNX5catHbE">https://cloud.lepuyenvelay.fr/index.php/s/hp6T4oNX5catHbE</a> )</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	<p>Au sein du SRCE Auvergne, l'ensemble de la zone 2AUL concernée par le projet est classée "Corridors écologiques diffus à préserver », à l'instar de la quasi-totalité du territoire communal.</p> <p>Le secteur objet du projet de modification du PLU est ni concerné par des réservoirs de biodiversité, ni par des corridors linéaires ou corridors thermophiles.</p>		

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		La zone 2AUL est concernée dans sa totalité par la servitude AS1 attachée à la protection de l'eau potable et résultante de l'instauration d'un périmètre de protection rapproché des captages de Roumey et Gazelle.  (cf. Arrêté préfectoral de protection des captages d'eaux Le Roumey et la Gazelle du 23 Décembre 1980, joint en annexe)
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?  <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		C'est probablement la défaillance du réseau eaux usées qui a motivé, lors de l'élaboration du PLU en vigueur, le classement de la zone La Clé des Champs en secteur à urbaniser dit strict (2AU).  En effet, le dispositif de traitement à ce moment (lagune de 50 EQ datant de 1985) n'était pas en capacité de recevoir les effluents des nouvelles installations de La Clé des Champs, en plus de ceux de la zone artisanale de Saint-Christophe-sur-

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
			<p>Dolaizon.</p> <p>Aussi, l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUL La Clé des Champs, était implicitement conditionnée par la création ou le raccordement à un système d'épuration des eaux d'une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone.</p> <p>Cette condition a été remplie au début des années 2010, avec le raccordement du secteur (zone artisanale et zone de La Clé des Champs) au réseau collectif d'assainissement de la commune de Bains (station d'épuration de Cordes), via une pompe de relevage.</p>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		
Complétez si nécessaire			
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au		X	

4.8 Risques et nuisances			
bruit des infrastructures ?			
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?	X		Un projet de création de parc photovoltaïque est en cours sur une partie de la zone 2AUL objet de la modification. Ce parc d'une superficie de 19 ha dispose d'un permis de construire en cours de validité (accordé par arrêté préfectoral en date du 22/10/2014, transféré à la société BORALEX par arrêté en date du 08/06/2015). Son emprise est à cheval sur la zone 2AUL La Clé des Champs et sur la zone Naturelle contiguë.
Complétez si nécessaire			
<p>Le projet de modification prévoit le reclassement en zone N de l'emprise du parc photovoltaïque actuellement classée en zone 2AUL. L'objectif est d'exclure le parc photovoltaïque de la « zone d'activité de loisirs » (même si le règlement de la zone l'autorise) pour le classer entièrement en zone Naturelle, secteur plus en adéquation avec la vocation du projet et dont les dispositions réglementaires autorisent explicitement ce type d'installation.</p> <p>(cf. Note de présentation jointe en annexe)</p>			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
<del>Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU</del>	<del>Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint</del>	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/> cf. Délibération du 28 mai 2018 et Arrêté municipal du 26 juillet 2018
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/> cf. Dossier du Projet de modification n°1 (Note de présentation, règlement et plan de zonage modifiés)
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/> cf. Dossier du PLU en vigueur (rapport, règlement, zonage, PADD ...)
Complément :	<i>Arrêté préfectoral de protection des captages d'eaux Le Roumey et la Gazelle du 23 Décembre 1980</i>	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : <b>01/08/2018</b> Lieu : <b>Saint-Christophe-sur-Dolaizon</b>	M. le Maire, BOYER Daniel <b>SIGNATURE</b>  
---	---

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b><i>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</i></b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Jean Claude BARBIER - Secrétaire de Mairie
<b><i>Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel</i></b>	Mairie de Saint-Christophe-sur-Dolaizon Le Bourg, 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon Tél : 04 71 03 10 78 jcbarbier.mairiesaintchristophe@orange.fr